

POSTULAT URGENT

Auteur Comm. SAI, par Julien Dubuis, PLR
Objet Rapport Eichenberger sur les auditions: réaction de la Commission SAI
Date 13.11.2018
Numéro 2.0254

Actualité de l'événement

Entretien de la Commission SAI du 24 septembre 2018 avec Monsieur Eichenberger sur son rapport suite aux auditions menées.

Imprévisibilité

Le rapport Eichenberger a mis en lumière un problème de gouvernance et de communication au niveau du Conseil de Fondation d'Addiction Valais qui a subi un renouvellement profond au 31 octobre 2018.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Il est important que le Conseil d'Etat réfléchisse rapidement à un nouveau modèle de gouvernance pour la Fondation Addiction Valais.

Dans la crise qu'a connue la Fondation Addiction Valais et qui a bien trop duré, l'Etat est souvent resté spectateur de la situation car la fondation est de droit privé avec un mandat de prestation et des moyens d'action limités. Cette crise a engendré de la souffrance chez un trop grand nombre de personnes qui ont été licenciées ou qui ont quitté la fondation. De plus, il est important que l'Etat garantisse la pluralité des concepts thérapeutiques et une prise en charge de qualité pour toutes les personnes qui en ont besoin. Suite à cette crise, l'Etat doit prendre ses responsabilités pour qu'une telle situation ne se reproduise pas à l'avenir.

Conclusion

Par ce postulat urgent, la Commission SAI demande au Conseil d'Etat de mener une réflexion sur la gouvernance de la Fondation Addiction Valais afin que l'Etat puisse exercer un meilleur contrôle sur l'organisation et l'exécution des tâches confiées. De manière plus générale, cette réflexion devrait être élargie à toutes les institutions mandatées par l'Etat du Valais.